

QUAND PASSE LA JUSTICE...

TURBO, année zéro

Ce réseau de Mécanique générale avait été créé de toutes pièces par un fringant financier que personne ne connaissait et qu'on appela vite l'Oligarque, principalement en raison de la facilité avec laquelle il disposait de sommes dont l'importance était aussi grande qu'inconnue était leur origine. Mais on est rarement russe lorsqu'on s'appelle BORDENEUVE.

Cent enseignes sur toutes la France, bientôt trois cents. Les Agents recruteurs de TURBO faisaient merveille, tant à Bordeaux, Maubeuge, ou encore Vaison-la Romaine...

À Lyon, ils avaient recruté les MAYNIER.

Les MAYNIER

En ce temps-là, les MAYNIER portaient bien leur bonne cinquantaine et se réjouissaient, non pas du décès de leur vieil oncle, mais du petit héritage dont il les avait dotés à son départ. Une petite maison de type F4, de plain-pied, flanquée d'un grand hangar et située sur un petit terrain ; moins d'un arpent avait-il dit, mais sur rue et pas très loin de la route nationale. Ils avaient décidé d'en faire le lieu d'un nouveau départ professionnel. Lui, Jean, était mécanicien de métier, mais il n'avait jusque-là travaillé que comme salarié, dans une grande concession certes, mais salarié. Elle, Louise, avait bien assumé quelques intérim administratifs, mais surtout bien géré la famille, le ménage, la maison.

Les voilà maintenant devenus entrepreneurs ! Et pas n'importe lesquels. Ils avaient créé, à parts égales, avec la grande

chaîne nationale de mécanique rapide TURBO, une vraie société. Au début, ils avaient envisagé une simple franchise. Mais leur fille Julie les avait poussés à faire mieux, à voir plus grand. Car Julie savait faire tout ça ; elle avait fait des études, dans des écoles qu'on disait grandes. Le marketing, le droit, elle connaissait bien. Elle connaissait aussi beaucoup de monde. C'est même elle qui avait trouvé le nom de cette société : TURBO-VAL. Et TURBO, la maison mère, avait accepté.

Comme elle avait accepté le contrat qui les liait : TURBO-VAL leur louait le terrain et le hangar et, par ailleurs, les rémunérait, lui comme responsable technique et elle comme gestionnaire. Pour commencer, ils n'avaient embauché qu'un employé, pour les manutentions. Et, le jour de l'ouverture, on avait invité l'Agent régional de TURBO dans la maison familiale, pour fièrement trinquer au champagne en toute solennité.

Pour fêter ça dans l'intimité, entre eux deux seuls, ils s'étaient offerts une première : un repas dans un célèbre bouchon lyonnais, *la mère Jean*, près de Bellecour. Payé en cash pour éviter les contrôles - c'est Julie qui l'avait conseillé - et sur leurs fonds personnels, ce qui leur fit paraître cette folie bien coûteuse.

TURBO, année deux

L'expansion de TURBO marqua le pas dès la deuxième année, par défaut de clientèle ; les obscurs financiers sortirent de l'ombre, avec leurs exigences naturelles, et l'armée des Agents recruteurs passa vite du boute-selle à la berloque.

L'ambiance générale en pâtit, forcément, jusque dans les moindres Agences, tant à Bordeaux, Maubeuge, Vaison-la Romaine... ainsi qu'à Lyon.

Le temps se gâta encore plus lorsque l'on apprit le licenciement de l'Oligarque qui, arrivé en Matamore, partait en Scaramouche.

Lui succéda Lucien ZELLER.

À Lyon, le premier signe de la débâcle s'était manifesté le jour où l'Oligarque était venu tenir le dernier Conseil d'Administration.

La vitrine du bureau, certes, n'était pas impeccable. Ça l'avait irrité.

- Bien sûr, bien sûr, Monsieur, j'appelle Express-Service tout de suite.

- Express-Service ? Et pourquoi ne le faites pas vous-même ? Votre activité vous en laisse le temps, non ?

Depuis, on ne se parlait plus.

TURBO, année trois

Dans le fatras qu'il découvrit, Lucien ZELLER trouva quelques urgences. En particulier celle d'aller présider l'Assemblée Générale de TURBO-VAL.

Albert NORMAND, le Directeur Administratif le prévint.

- Monsieur, il vous faut savoir qu'on est là en plein litige ; aussi, je vous ai préparé ce que je crois être le meilleur scénario. C'est celui qu'on applique.

Une formule qui pouvait à la fois éviter les éclats et satisfaire au Code de Commerce. Lucien ZELLER y célébra l'office réglementaire en lisant tout simplement les documents strictement obligatoires préparés à l'avance. Un huissier, commis par les MAYNIER, les prit consciencieusement en sténo, avant d'en recevoir l'exemplaire leur revenant.

Lucien ZELLER renouvela la proposition d'arrêt de l'activité, que les MAYNIER refusèrent une nouvelle fois. Et l'on s'était séparés, sans l'ombre même d'une esquisse de civilité.

L'activité avait donc été maintenue, au prix d'un apport conséquent en Compte Courant que fit la maison mère dans sa filiale ; mais en dépit des mesures drastiques de gestion prises alors pour tenter le redressement, le risque d'échec restait grand.

Lucien ZELLER prit alors le soin de rencontrer, autour d'un bon repas, le Président du Tribunal de Commerce de LYON, l'ami d'un ami, pour l'en informer et pour que, le pire échéant, il juge une éventuelle défaillance en toute connaissance des véritables efforts engagés par la maison mère pour sauver sa petite filiale locale. Hélas, le pire échut cependant, sous la forme d'un dépôt de bilan.

TURBO-VAL, année cinq

Avant même le dépôt de Bilan, la situation avait dégénéré. L'un après l'autre les MAYNIER avaient été licenciés. On avait même déménagé l'Agence sur la route nationale, dans un espace certes plus modeste, mais bien mieux exposé au chaland ; le contrat de location d'origine avait été résilié. Bref, les MAYNIER ne conservaient désormais que l'espoir de partager des dividendes, qui n'étaient pour l'instant que des pertes.

Le traitement d'un dépôt de bilan, ça n'est jamais instantané. Ça laisse le temps de ressasser les rancœurs, et de manigancer aussi quelques manœuvres de recours. Les MAYNIER commencèrent par porter plainte au civil contre les gestionnaires de TURBO-VAL.

C'est ainsi que Lucien ZELLER et Albert ARMAND se retrouvèrent de conserve, deux ans plus tard, dans un couloir du tribunal de Lyon, à patienter une bonne heure avant d'être reçus par un juge. Le couloir faisait en effet office de salle d'attente ; banc en lattes de bois et à pieds métalliques, sol de linoléum grêlé de brûlures de cigarettes étroit au point de devoir replier les jambes au passage des uns et des autres, prévenus menottés dans le dos compris.

La confrontation avec le juge aurait pu être plus désagréable qu'elle ne fut, celui-ci ne manquant pas, en quelque sorte, d'une certaine forme de courtoisie. Tous ses clients n'avaient pas comme ces deux-là la capacité de signer leur déposition, leur avoua-t-il avant de conclure sans mise en examen, ni mandat de dépôt.

Au grand dépit des MAYNIER.

TURBO, année huit

Cinq ans après le dépôt de Bilan de TURBO-VAL et trois ans après sa convocation devant un juge, voilà que Lucien ZELLER était à nouveau convoqué, et lui seul cette fois, par le Tribunal de Commerce.

Les juristes apprécieront :

On le citait à comparaître en Chambre du Conseil, à la requête du liquidateur judiciaire, pour que soit prononcée à la fois son interdiction de gérer et sa faillite personnelle, au motif qu'il avait trop tardé pour déclarer la cessation de paiement de sa Société TURBO-VAL.

Lucien ZELLER se félicita d'avoir en son temps traité correctement le Président de ce Tribunal. Pas longtemps

cependant ; juste le temps d'apprendre que celui-ci avait dû démissionner en raison de quelques libertés qu'il avait lui-même prises avec la loi. Et, pour des raisons cousines, le poste avait encore changé deux fois de mains.

L'affaire méritait d'autant plus un bon avocat. Dieu merci, TURBO assurait ses dirigeants pour de tels risques.

Après plusieurs déports pour affinage des arguments réciproques, l'audience arriva.

Ce type d'audience est privé.

La Cour, par la voie de son greffier, un sieur André DUPONT, portant l'accord du Président, y admit cependant un quidam inconnu, au motif qu'il représentait les créanciers ; Lucien ZELLER y vit, lui, l'ombre des MAYNIER. On lui assigna un des deux pupitres situés au centre de la salle ; son avocat prit l'autre. En face, pas moins de sept robes noires. La séance ne fut qu'un échange de discours, évidemment contradictoires, entre l'accusation et la plaidoirie.

Lucien ZELLER n'eut d'autre à dire que des banalités. Heureusement ; il y a des moments de meilleure aisance...

La sentence tomba six mois plus tard ; c'était une condamnation, à la faillite personnelle près, qui ne fut pas retenue.

On fit aussitôt appel, ce qui ramenait l'affaire devant les tribunaux civils.

DERNIÈRE AUDIENCE

Un traitement en urgence permit à l'affaire d'être appelée en un peu moins d'un an.

Changement de décor : les officiants s'installèrent tout autour d'une grande table circulaire. Lucien ZELLER avait fait le déplacement et son avocat proposa en vain de l'y inclure. Il attendit donc, seul, dans une sorte de gradins.

Les adversaires s'étant abstenus, on finit tôt. Le délibéré fut fixé à un mois, et le délai fut tenu.

L'avocat appela Lucien ZELLER à son domicile où, le temps passant, il avait fini par prendre sa retraite :

- On a gagné !

La confirmation vint dans la foulée, sous la forme d'une copie du Jugement, rendu par une instance où l'on trouvait le même Président et le même greffier, André DUPONT, qu'une bonne année plus tôt.

Presque sept ans s'étaient écoulés depuis le dépôt de bilan ; deux mille cinq cents jours, et autant de fort longues nuits...

La véritable conclusion de l'affaire fut tirée quelques jours plus tard, au cours d'un très sympathique déjeuner auquel Lucien ZELLER convia son défenseur :

- Savez-vous ce qui m'a été le plus utile pour vous défendre ?

- ...

- Le fait que n'avez pas produit votre Compte Courant à l'État des Créances... Pourquoi ne l'avez-vous pas produit ?

- Par honnêteté, tout simplement...

Pour une fois, elle avait été récompensée...

Et Lucien ZELLER lui rétorqua :

- Et vous, savez-vous que toute votre démonstration s'est fondée sur des chiffres faux ?

- Oui, vous me l'aviez déjà dit, mais dans une affaire comme celle-là, l'important est de rester cohérent.

De toutes façons, le temps n'était plus à remettre en cause quelques erreurs d'expertise comptable, au demeurant favorables.

ÉPILOGUE

Dans le sud de la France, en quelque vallon boisé de pins et de micocouliers, se glissant au loin dans la mer, vous pourriez trouver dans un lotissement trop serré pour être vraiment cossu, une belle mais modeste villa veillant sur sa minuscule piscine.

On jurerait que c'est là le repère estival de Lucien ZELLER, où on le verrait paisiblement dormir sur la terrasse, désormais sans mélatonine ; à moins qu'il soit ailleurs, allez savoir.

Pour aller là, ou ailleurs, Lucien ZELLER passait par LYON. Un jour, il eut la curiosité de s'arrêter et d'aller musarder du côté de son ancienne filiale. Le petit arpent des MAYNIER était toujours là. La maison était habitée, sûr : le jardin qui l'entourait était en bon ordre. Le hangar, lui aussi était bien là et portait en son large pignon une belle publicité de fières automobiles ; il abritait quelques garages individuels bien clos.

On y devinait l'ambiance sereine de petits bourgeois bien tranquilles. Cependant, l'éclat d'une plaque de cuivre, au-dessus de la boîte aux lettres, attira son attention. Il s'approcha et lut :

" André DUPONT et Julie MAYNIER,
Conseils juridiques aux Entreprises "

André DUPONT ? C'est un nom qu'on ne peut vraiment pas oublier ; que Lucien ZELLER en particulier ne pouvait pas oublier...

À un gamin qui tentait un Wheeling sur son VTT, il osa la question :

- Dis-moi, c'était bien les MAYNIER qui habitaient ici ?
- Oui monsieur ; ils ont déménagé. Je crois qu'ils ont maintenant une boutique de batteries à CALLUIRES.

André VERDIER
Mars 2022